

Compte-rendu du Conseil d'UFR des Sciences de Santé

Mardi 25 mars 2025

Présents : Victorin AHOSSI, Mouncef ANLI MAHADI, Florence BOUYER, Justin BERNARD, Anaïs CARNET, Vanessa COTTET, Florence DUVILLARD, David ERIMUND, Marc GARRETA, Cyprien GUILLOT, Caroline HOUTMANN, Agnès JACQUIN-PIQUES, Éric LESNIEWSKA, Clément LEONARD, Maria LOYER, Arthur MARCHAL, Marc MAYNADIÉ, Alexandre MELOUX, Franck MENETRIER, Pablo ORTEGA-DEBALLON, Lucie PORTERET, Maxence ROUILLAT, Angela STRATAN, Luc THOMAS.

Via teams : David GUILLER, Davy LAROCHE, Marjolaine GEORGES, Jean-Marie HEYDEL, Didier HONNART, Yamina KROUK, Julian MERAND, Alexia ROULAND, Christine TOURNAY.

Procuration : Philippe FAGNONI à Florence BOUYER, Amandine CHIRADE à David ERIMUND.

Excusés : Hervé DEVILLIERS, Philippe GUERIT, HENRIOT, Maxime SAMSON, Catherine VERGELY.

Absents : Guillaume BELTRAMO, Lucas CHOCARD, Véronique BERTAUX-CHARVOLIN, Anne-Lucie BOULANGER, Capucine CRETINON, Valentin DERANGERE, Léonard DE ALMEIDA-GIROD, Marie-Pierre GUENFOUDI, Anaïs GOUTERON, Gauthier HUREAU, Manon FLAMAND, Thomas FUTAULLY, Leelou JALOCKA, Anaïs JURA, Gauthier HUREAU, Céline LAURENT, Laurine MARTEL, Katia MAZALOVIC, Aurélie MOSER, Marie-Catherine MORGANT, Thierry MOULIN, Thomas MOUILLOT, Andréa PESTANA, Romane PHILIPPOT, Françoise TENENBAUM, Claire TINEL, Maéva WENDREMAIRE, Eva ZETOUTOU, Narcisse ZWETYENGA.

Rappel de l'Ordre du jour

- I- **Approbation du compte rendu du Conseil d'UFR** du 19.02.2025
- II- **Informations générales – Textes**
 - **Présentation du TED**
Membres de la présidence
- III- **Finances**
- IV- **Scolarité :**
 - **Odontologie :** Validation du compte-rendu du Conseil pédagogique du 11.03.2025
Caroline HOUTMANN et Victorin AHOSSI
 - **Médecine :** Validation du compte-rendu du Conseil pédagogique du 12.03.2025
Marc MAYNADIE
 - **Pharmacie :** Validation du compte-rendu du Conseil pédagogique du 18.03.2025
Eric LIESNEWSKA et Catherine VERGELY
- V- **Points divers :**
 - Changement des Responsabilités Pédagogiques - *Marc MAYNADIE*
 - Charte du médecin créateur de contenu responsable - *Marc MAYNADIE*
 - Conventions de stages OTTAWA - *Anais CARNET*
- VI- **Questions des étudiants**

VII- Questions diverses

- Comment lutter contre l'absentéisme en 1ère année ?
- Peux-tu envisager la fin de l'enregistrement des cours ?

Eric LIESNEWSKA

M. le Professeur Marc Maynadié, Doyen de l'UFR de Santé, ouvre la séance à 17H00 en visioconférence en salle R01 de l'UFR de Santé.

Il souhaite la bienvenue à tous les membres et remercie l'ensemble des participants en présentiel et à distance et donne la parole au Pr LIESNEWSKA, Vice-doyen en Pharmacie, qui annonce la disparition du Professeur Marie-Aleth Lacaille-Dubois qui nous a quitté brutalement.

Professeur de Pharmacognosie à Dijon, elle a obtenu tout au long de sa carrière une renommée nationale et surtout internationale. Ces collaborations l'ont emmenée de l'Afrique centrale à l'Afrique du nord, de l'Inde au Pakistan, de l'Amérique du Sud au Japon, sans oublier l'Allemagne et Munich, où elle s'est rendue tous les ans durant toute sa carrière. Son remarquable parcours est connu de tous, avec un Award attribué par l'AFERP, soulignant son exceptionnelle implication dans sa discipline.

Les obsèques ont eu lieu le Mardi 4 mars à 10h au funérarium de Quétigny.

Une minute de silence est rendue en hommage au Professeur.

Le Doyen passe ensuite à l'ordre du jour de la séance.

I. **Approbation du compte rendu du Conseil d'UFR du 19.02.2025**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

II. **a) Informations générales**

- **Présentation du TED** : Présentation – bilan

Le Pr Maynadié annonce que l'association « Le Tutorat des Etudiants de Santé » (TED) a changé de gouvernance avec un nouveau bureau élu.

Mr Clément Léonard, président du TED 2024-2025 et Mme Maria Loyer est la nouvelle présidente du TED 2025-2026 se présentent à tour de rôle. Leurs différents projets seront présentés lors d'un prochain conseil UFR.

Le Pr Maynadié les remercie pour leur participation ainsi que pour leur engagement.

- **Fresque obésité**

Le Pr Maynadié annonce qu'une fresque obésité aura lieu le jeudi 03 avril 2025 dans le hall de l'UFR de Santé.

Le Pr Lesniewska explique qu'il a été contacté par l'association des étudiants de Pharmacie. Après une exposition d'un mois au CHU, l'association souhaitait réitérer l'expérience en la mettant à disposition du grand public à l'UFR de santé. Deux fresques seront présentées.

Le message c'est de montrer par le mannequin d'environ 150 kg, comment les gens peuvent se mouvoir dans l'espace avec l'obésité.

- M. Jean-Luc MOULLET, ingénieur général du corps des mines, est nommé **directeur général de la recherche et de l'innovation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**.

- M. Claude KIRCHNER est nommé **président du Comité consultatif national d'éthique du numérique**, par décret du 25 février 2025.

- **Représentants ordinaires CROM BFC**

Le Pr Maynadié annonce que les représentants au Conseil Régional de l'Ordre des Médecins (CROM) en Bourgogne-Franche-Comté sont désormais le Dr Didier Honnart en tant que titulaire et le Dr Aurélie Moser en tant que suppléante.

Le Dr Honnart prend la parole et explique que son mandat sera d'une durée de 6 ans. Il rend hommage à Mr Philippe Germond qui ne renouvelle pas son mandat, étant atteint par la limite d'âge.

- **Agrément des services H Périphériques**

Afin de répondre à certaines exigences de qualités, le dossier d'agrément a été refait et a été envoyé à tous les hôpitaux périphériques de la région avec une demande de réponse.

A ce jour, beaucoup de retours ont été faits.

Dès que tous les dossiers seront réceptionnés, une commission d'agrément sera organisée pour les étudier et les valider. Ce système permettra de s'assurer que les services qui accueillent les étudiants en stage répondent bien aux exigences de qualité demandées.

Mme Perrin-Louvrier travaille sur ce projet et le Pr Maynadié la remercie pour son travail.

Le Pr Lesniewska explique qu'il a demandé Mme Tennenbaum, au salon des métiers, de contribuer aux frais de mobilité des étudiants qui partent en stage en périphérie.

Le coût mensuel de la mobilité est de 168.70€ alors que l'UFR a une enveloppe de 130€ brut/ mois pour la mobilité des étudiants.

Pour faire une demande de complément au conseil régional, les scolarités devront fournir la liste des étudiants qui seront amenés à partir en stage.

Le Pr Maynadié s'étonne de cette participation et répond qu'il y a 250 étudiants x 3 années soit au total : 750 étudiants, ce qui engagerait une somme assez importante.

Une discussion s'engage à ce sujet entre le Doyen, Mr Roulliat, le Pr Lesniewska, et Mr Guillot.

Le Pr Lesniewska évoquera ce sujet avec Mme Perrin-Louvrier.

- **Proposition de loi du ministre de la Santé / Proposition de Loi Guillaume GAROT** (cf partie II. Texte)

Cette proposition de Loi est un texte qui a été proposé par les députés et qui s'appelle la Proposition de Loi Garot (impulsée par Guillaume Garot).

Le Professeur Maynadié explique que sur 16 articles initiaux, il n'y en a plus que 4 :

1- « **Fléchage de l'installation des médecins généralistes et spécialistes** » vers une zone de soins jugée insuffisante. Ce système permettra de lutter contre les « déserts médicaux » et de réguler leurs installations sur le territoire.

Si cet article est adopté, les médecins devront solliciter l'aval de l'Agence régionale de santé (ARS). Il serait octroyé de droit dans une zone qui connaît un déficit de soignants (zone de sous-dense), mais dans les territoires mieux pourvus, le médecin ne pourrait s'installer que lorsqu'un autre s'en va

2- Suppression de la majoration des tarifs pour les médecins non déclarés en médecins traitant

Ce texte souhaite permettre de rétablir la permanence des soins pour tous en prévoyant une exonération de majoration de ticket modérateur pour les patients sans médecin traitant.

3- Assurer une formation, a minima de première année, en études de médecine dans chaque département

En Bourgogne, il y a une structure universitaire qui existe dans chaque département mais certaines régions en sont dépourvues ce qui rends cette décision difficilement réalisable.

4- Rétablissement de la permanence des soins pour tous

Le Pr Maynadié trouve cette proposition est tout à fait logique par rapport au métier de Médecin ainsi qu'au serment d'Hippocrate. Le concept de devenir médecin est d'être au service du concitoyens pour prendre en charge sa santé.

Mr NEDERS, Ministre de la santé et Maire d'une petite commune, souhaite augmenter la formation des étudiants en Médecine, en formant 16 000 étudiants au lieu de 10 000.

A ce jour, il n'existe pas de structure adaptée, ni suffisamment de terrains de stage et d'enseignants pour former un nombre d'étudiants d'une telle ampleur. Il souhaite également faire revenir tous les étudiants qui n'ont pas réussi dans leurs études de Santé en France et qui sont partis à l'étranger.

Le Pr Maynadié s'inquiète pour le travail des médecins à l'avenir, car l'augmentation du nombre de Médecins que souhaite l'état, risque dans 15 ans de saturer la profession et de provoquer la baisse des revenus.

Le Dr HONNART ajoute qu'ils seront également en concurrence avec les IPA et l'IA.

Aujourd'hui, il y a 200 000 médecins en France qui exercent mais ce chiffre ne reflète pas la réalité. Il ne faut pas prendre le nombre de Médecins car le temps de travail n'est plus le même qu'il y a 40 ans. Les statistiques sont biaisés car les médecins généralistes ont d'autres spécialités en parallèles (sport, vasculaire, urgentiste, etc...).

Il trouve que la permanence des soins pour tous sera une très bonne chose et permettra de mieux répartir la charge.

Le Pr Maynadié trouve que le chiffre de 30 000 à 40 000 médecins serait plus adéquat pour répondre aux besoins.

• ECOS :

Les convocations des examinateurs pour les ECOS du mois de MAI ont été envoyées.

Le Pr Maynadié rappelle que leur présence est obligatoire. Ils ont été désignés soit à DIJON, à BESANCON, ou à LYON. Les enseignants convoqués sont priés de bloquer les dates du 19, 20, 21 et 22 mai 2025 (jour de rattrapage). Chacune des villes s'organisera pour les accueillir dans les meilleures conditions possibles.

• Réunions jeunes HU

Une réunion des jeunes HU a été organisée par Thomas Mouillot, Alexia Rouland et Louise Basmacyan. L'intérêt était d'échanger avec eux sur les nouvelles modalités pédagogiques, d'étymologie et sur les nouvelles méthodes d'évaluation (ECOS, etc...) afin qu'ils puissent préparer les étudiants à ces méthodes.

Mme Cottet trouve que le bilan a été très positif, une prochaine est prévue début du mois de juillet pour préparer la rentrée.

- **Changement des responsabilités pédagogiques des années**

Le Pr Maynadié informe les membres du conseil qu'un travail va être effectué pour réorganiser et réattribuer les responsabilités à d'autres enseignants. Ce système est déjà en place en PASS/LAS est cela fonctionne.

Seules les responsabilités de formation initiale, d'année, des filières sont concernées. Cela permettra de redynamiser avec de nouvelles personnes et de nouvelles idées.

- **Campus sans tabac :**

Le premier comité de pilotage (COPIL) de préparation et lancement de **Campus sans Tabac** a eu lieu le Vendredi 21 mars 2025 au sein de l'UFR Sciences de santé. Il a été organisé par le Dr Anastasia DEMINA.

Tout un processus sous forme d'étapes sera mis en place pour atteindre l'objectif de dénormaliser la consommation de tabac au sein du campus et encourager les fumeurs à réduire voire arrêter leur consommation.

La communication des zones pour les fumeurs se fera au fur et à mesure.

- **Formation langue des signes**

Cette année, une formation à la langue des signes a été instaurée et le Pr Maynadié souhaite réaliser un rapide bilan pour déterminer comment poursuivre cette initiative dans l'année à venir.

Le Pr Maynadié rappelle que c'est Mme Mondange qui a été engagée pour dispenser cette formation, il y a plus d'une vingtaine d'étudiants qui y ont participé sous forme de petit groupe et tout s'est très bien passé.

Une rencontre avait eu lieu également en parallèle avec une nouvelle association, mieux structurée et portée par des sourds et malentendants.

Le Pr Maynadié questionne le conseil sur le choix de l'association pour continuer cette formation l'an prochain.

Mr Garreta répond que l'UFR de Santé dispose de 5200€ de l'ARS pour cette formation 2024-2025, pas de retour pour l'instant sur le coût de la formation qu'a assuré Mme Mondange.

Mme Stratan informe le Doyen que la participation des étudiants était majoritairement du 1^{er} cycle, et l'autre du 2^e cycle.

Une représentante étudiante présente au conseil confirme que la formation est intéressante.

Le Pr Maynadié souligne que cette formation constitue une première étape pour sensibiliser les étudiants sur la langue des signes dans le domaine de la Santé. S'ils désirent continuer et progresser dans l'apprentissage, ils devront s'adresser à l'UFR de langues ou à d'autres organismes de formation.

Mme Georges explique qu'elle communique avec une famille complète de sourds-muets via une application sur le téléphone portable et cela fonctionne très bien. La traduction se fait en temps réel.

Le Pr Maynadié propose que la prestation de Mme Mondange soit reconduite l'année prochaine car le contrat qui avait été signé était d'un an.

Le Pr Ortega-Deballon rappelle qu'il avait été prévu lors du conseil UFR du 06.03.2024 que la formation avec Mme Mondange serait de deux ans, 60 heures d'enseignements au total, avec un financement de l'ARS de 2200€ par an par classe de 15 étudiants.

M. Garreta confirme que la somme qui a été allouée par l'ARS est de 5200€ pour l'année facultaire 2024-2025.

Mme Houtmann demande à ce que les étudiants d'odontologie puissent y participer.

Le Pr Maynadié confirme que cette UE est ouverte à tout le monde, mais les places seront limitées par le financement octroyé.

- **Forum – « Explore les Métiers »**

Le forum s'est déroulé les Mercredi 19 et Jeudi 20 mars 2025, au parc des Expositions de Dijon, organisé par la Région Bourgogne Franche Comté avec le soutien de l'Union européenne et la chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Son but est de faire découvrir plus de 60 métiers de manière ludique et active.

Le Pr Lesniewska rapporte qu'il y a eu plus de 11 000 visiteurs, les exposants se répartissaient sur 3 étages.

En santé, le Département de la Maïeutique y a participé en proposant un atelier accouchement notamment. Il y avait également le CHU (Atelier bloc et chambre de soin), le CFA TALANT (préparateur Pharmacie), la Pharmacie (Atelier création de gélule).

L'organisation était bonne, les personnes étaient guidées dès l'entrée du Salon en proposant des visites guidées. Il y a eu de très bons échanges avec un public assez varié, principalement des élèves de 3^{ème}, des lycéens, des personnes se trouvant en situation de reconversion.

Mme Krouk indique que c'était un très bel évènement, financé par la région, qui a permis de se mettre en avant. Mr Guillot explique que ce forum existe depuis 2 ans. Lors de la 1^{ère} édition, c'est le public qui a fait la demande pour que les métiers du domaine de la santé y soit représentés. Cette manifestation s'appuie sur les épreuves des sélections régionales de la compétition des WorldSkills (anciennement Olympiades des métiers). Ce forum a lieu tous les deux ans.

b) Textes

1/Arrêté du 07 février 2025 modifiant l'arrêté du 30 mars 2010 fixant les modalités d'organisation de l'épreuve d'aptitude et du stage d'adaptation pour l'exercice en France des professions de psychomotricien, orthophoniste, orthoptiste, audioprothésiste, opticien-lunetier par des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen.

NOR : TSSH2500337A

Art. 1 : Complète l'article 4 de l'arrêté du 30 mars 2010, avec le mot « des orthoptistes ».

Publié au Journal Officiel.

2/Proposition de LOI N°966 – 17^e législature -Assemblée nationale constitution du 04.10.1958 enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13.02.25– Visant à lutter contre les déserts médicaux, d'initiative transpartisane.

Art. 1 : Il permet de flécher l'installation des médecins – généralistes et spécialistes - vers les zones où l'offre de soins est insuffisante.

Art.2 : Supprime la majoration des tarifs à l'encontre des patients non pourvus d'un médecin traitant

Art. 3 : Assure une formation a minima de première année en études de médecine dans chaque département.

Art. 4 : rétablit l'obligation de permanence des soins.

3/Arrêté du 20 février 2025 portant ouverture du concours d'internat en odontologie à titre européen pour les praticiens de l'art dentaire français, andorrans ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération Suisse ou de la Principauté d'Andorre au titre de l'année universitaire 2025-2026.

NOR : TSSH2505183A

Fixe les modalités du concours d'internat en odontologie à titre européen.

Art. 1 : La période des inscriptions est fixée du 1^{er} au 31 mars 2025. Les épreuves se dérouleront à l'Espace Jean-Monnet, 47 rue des Solets 94533 Rungis.

Art. 2. : Les candidats doivent s'inscrire sur le site dédié, accessible via le site internet du Centre National de gestion (www.cng.sante.fr) pendant la période d'inscription en remplissant un formulaire et en créant un dossier.

Art 3. : A l'issue du concours, une procédure nationale de choix de poste sera organisée le 19.02.25 dans les conditions fixées à l'art. R634-8 du code de l'éducation.

Publié au Journal Officiel.

4/Arrêté du 20 février 2025 portant ouverture du concours national d'internat en odontologie au titre de l'année universitaire 2025-2026. NOR : TSSH25051184A

Art. 1 : La période des inscriptions est fixée du 1^{er} au 31 mars 2025. Les épreuves se dérouleront à l'Espace Jean-Monnet, 47 rue des Solets 94533 Rungis.

Art. 2. : Les candidats doivent s'inscrire sur le site dédié, accessible via le site internet du Centre National de gestion (www.cng.sante.fr) pendant la période d'inscription en remplissant un formulaire et en créant un dossier.

Art.3 : Concernant les candidats en situation d'handicap.

Art 4 : Concernant les candidats qui ont empêché de participer aux épreuves suite à un congé de maternité, paternité adopter, cas de force majeure ou raison médicale.

Art 5. : A l'issue du concours, une procédure nationale de choix de poste sera organisée le 19.02.25 dans les conditions fixées à l'art. R634-8 du code de l'éducation.

Publié au Journal Officiel.

5/Décret no 2025-172 du 21 février 2025 portant modification de l'article R. 632-2-5 du code de l'éducation relatif à l'accès au troisième cycle des études de médecine NOR : MENS2431594D

Publics concernés : étudiants en médecine, élèves médecins du service de santé des armées et établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Objet : le décret modifie, pour l'accès au troisième cycle des études de médecine, certaines modalités d'organisation des examens cliniques objectifs structurés (ECOS). Il prévoit à cet égard l'élargissement de la qualité des personnels pouvant être examinateurs des ECOS. Ses dispositions s'appliquent à compter de la session 2025 des ECOS.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Application : le présent décret est un texte autonome.

Il Décrète :

Art. 1er. – La première phrase du deuxième alinéa du II de l'article R. 632-2-5 du code de l'éducation est remplacée par les phrases suivantes : « Chaque président d'université mentionnée au premier alinéa du I désigne, dans des conditions définies par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé et du ministre de la défense, les personnes appelées à siéger dans les comités d'examineurs locaux parmi les personnels enseignants et hospitaliers, les personnels enseignants de médecine générale, les personnels associés rattachés à ces UFR ou à ces composantes et les praticiens hospitaliers titulaires exerçant des fonctions d'enseignement au sein de ces UFR ou de ces composantes. Ces personnels relèvent des disciplines médicales énumérées dans l'arrêté mentionné à l'article 1er du décret no 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif aux personnels enseignants et hospitaliers de centres hospitaliers et universitaires et sont titulaires d'un diplôme d'Etat de docteur en médecine. »

Art. 2. – La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, le ministre des armées, le ministre auprès de la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Publié au Journal Officiel.

6/Arrêté du 26 février 2025 portant agrément de la convention de rattachement de Saint-Pierre-et-Miquelon à l'université de Rennes et à l'université de Bordeaux pour l'accueil des étudiants de troisième cycle des études de médecine. NOR : TSSH2502970A

Publié au Journal Officiel.

7/Arrêté du 4 mars 2025 fixant pour l'année 2025 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret no 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés NOR : MENH2504837A

Fixe la répartition des promotions par établissement au titre de l'année 2025.

Publié au Journal Officiel.

8/Décret no 2025-231 du 12 mars 2025 relatif aux aides financières à l'installation des professionnels de santé. NOR : TSSS2430878D

Publics concernés : professionnels de santé, collectivités territoriales et leurs groupements, agences régionales de santé.

Objet : dans le but de lutter contre le nomadisme médical, le décret prévoit que les professionnels de santé ayant déjà bénéficié des aides à l'installation prévues respectivement par les articles L. 1511-8 du code général des collectivités territoriales et L. 162-5 du code de la sécurité sociale ne peuvent à nouveau bénéficier d'une aide de la même catégorie pour le financement d'une nouvelle installation, que celle-ci ait lieu dans la même zone sous dense ou dans une autre zone de cette nature, qu'à l'expiration d'un délai de dix ans.

Pour les aides à l'installation fondées sur le I de l'article L. 1511-8 du code général des collectivités territoriales, le décret précise, d'une part, que le délai de dix ans prend effet à compter de la date de signature par le professionnel de santé de la convention relative à l'octroi de la précédente aide à l'installation et, d'autre part, que le professionnel de santé fournit, en annexe à la convention d'octroi de l'aide, une attestation sur l'honneur exprimant le respect du délai précité.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Application : le décret est pris pour l'application de l'article 2 de la loi no 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels.

Publié au Journal Officiel.

III. Finances

Mr Garreta présente les points inscrits à l'ordre du jour pour vote du Conseil :

1. **Convention de formation et de reversement entre le CIDFF 25 et le DUM :** dans le cadre de la formation sage-femme au sein du Département Universitaire de Maïeutique, Madame Catherine PHILIPPE est sollicitée pour intervenir dans l'UE 13 optionnelle « le dépistage et la prise en charge des violences faites aux femmes », à raison d'une intervention le 20/02/2025 soit 5h25 équivalent TD pour un coût 5,25x61,30 € = 321,83 €. **DÉPENSES : 321,83 €**

2. **Convention de formation professionnelle** : formation aux gestes de soins d'urgence AFGSU 2 de 4 participants pour un coût unitaire de 200,00 € soit un total de 800,00 €. **DÉPENSES : 800,00 €**
3. **Sortie d'inventaire** de 11 portoirs à lapins pour vente au domaine – ZOOTECHNIE – Madame SAINT-GIORGIO
4. **Convention de formation et de reversement entre l'Association « Solidarité Femmes 21 » et le département Maïeutique** : Intervention de mesdames Anne JOSELEAU et Élise BURTÉ dans l'UE 13 « le dépistage et la prise en charge des violences faites aux femmes ». Dépenses 9 x 61,30 € = 551,70 €. **DÉPENSES : 551,70 €.**
5. **Convention de formation et de reversement entre l'association « Coccinelle 3 et le DUM** : Intervention de mesdames Lucie ADALID et Aurore VIARD-CRETTA dans l'UE 13 « le dépistage et la prise en charge des violences faites aux femmes ». Dépense 4,5 h x 61,30 € = 275,85 €. **DÉPENSES : 275,85 €.**
6. **Convention de formation et de reversement entre l'association « Guérissons des Violences sexuelles » et le DUM** : intervention de madame Anna GARRET dans le cadre de l'UE 13 « le dépistage et la prise en charge des violences faites aux femmes ». Le coût de l'intervention est de 6h équivalent TD soit 6 x 61,30 € = 367,80 €. **DÉPENSES : 367,80 €**
7. **Convention de partenariat odontologie – PHILIPS** : la présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat relatif à la contribution à la formation des étudiants de 3ème année et 4ème année, au développement de la qualité des enseignements sous le contrôle pédagogique de la Circonscription d'Odontologie, à la promotion des nouvelles technologies de l'odontologie au sein de la Circonscription d'Odontologie dans ses différents aspects et modes d'exercice. Et proposer aux étudiants tout au long de leur parcours de formation un soutien technique et professionnel dans les modalités d'exercice de leur future profession. **PAS D'IMPACT FINANCIER**

Tous ces points ont été votés à l'unanimité

IV. Scolarité :

- **Odontologie** : Validation du compte-rendu du Conseil pédagogique du 11.03.2025
(cf en annexe)

I. Journée pédagogique du 20/02/2025

A. Présentation des maquettes du premier cycle (DFGSO2 et DFGSO3)

Le Pr AHOSSI explique que les échanges étaient très denses lors de cette journée était très dense.

De nombreux échanges ont eu lieu, car les unités d'enseignement devaient être fondées sur les modèles de NANCY, puis adaptées aux exigences de DIJON, en insérant et en modifiant les maquettes.

Il restera à définir les modalités d'examens.

Le travail a été fait sur les 1er, 2^{ème} et 3^{ème} année.

B. Présentation des calendriers prévisionnels des TP DFGSO2 et DFGSO3

Les calendriers ont été présentés lors du comité pour discuter sur les différents problèmes rencontrés notamment sur les problèmes d'emploi du temps du 1^{er} semestre, les échecs aux examens, la présence en cours des étudiants.

Cette année, les périodes d'examen ont été programmées avant les vacances de fin d'année, ce qui a diminué la durée du semestre et a compliqué la planification des cours. On propose de revenir au précédent schéma en décalant les examens à la période qui suit les fêtes de fin d'année ce qui permettra d'inclure tous les cours.

Toutes les modifications devront être validées par les différentes instances de l'Université.

Retards et absences

Il mentionne que dans le domaine de l'odontologie, les retards sont particulièrement problématiques, car un TP ne peut pas être débuté en cours de session ; il est impératif d'y assister depuis le début.

Les décisions prennent sur :

Les retards :

- Retard de moins de 15 minutes par rapport à l'heure de début de TP = 1 retard (2 retards = 1 absence injustifiée)
- Retard au-delà de 15 minutes par rapport à l'heure de début de TP = 1 absence injustifiée

Les absences :

Une seule absence injustifiée par semestre pour chaque TP, TD et ED est autorisée.

La deuxième absence injustifiée entraîne la défaillance de l'étudiant en première session.

Les ajustements pour les absences/retards seront mis en place à partir de la rentrée de Septembre 2025.

Rigueur vestimentaire

La filière d'odontologie est exigeante, la tenue de travail obligatoire est imposée en TP pour des règles d'hygiène. Avec un masque, des chaussures spéciales et une blouse TP, c'est pourquoi les déplacements sont interdits avec ces tenues.

En raison du fait que les étudiants ne disposent que d'une seule tenue cette année, une exception est permise durant les pauses pour qu'ils puissent se déplacer aux distributeurs qui se trouvent au B1.

Il va être conseillé aux étudiants de prévoir une deuxième tenue pour la semaine pour une question d'hygiène.

Les décisions qui ont été prises sur ce sujet :

- Rappel à l'ordre
- Mise en place de pictogrammes dans le bâtiment Odontologie pour rappel aux étudiants
- Demande d'application du règlement intérieur par les enseignants

II. Fréquence comités pédagogiques

Suite à une discussion lors du comité, la décision de passer à un comité tous les deux mois a été prise avec des propositions de dates.

III. Développement des options

Ronéos

Le Dr Houtmann prend la parole et explique qu'ils souhaitent donner plus d'importance aux responsables des ronéos.

Une discussion s'engage à ce sujet.

Mr Roulliat explique qu'en Médecine c'était plutôt l'effet inverse sur les restrictions des points de parcours qui sont accordés. Ce sujet avait évoqué en comité pédagogique de Médecine.

Le Pr Ortega-Deballon a pu constater que certains étudiants utilisent la Ronéo pour légitimer l'absence en cours.

Le Pr Maynadié indique que cela peut être reconnu dans le cadre des points de parcours, car il s'agit d'un service apporté aux autres. Cependant, attribuer des ECTS signifie que cela est considéré comme une véritable formation.

Le Dr Houtmann explique qu'ils n'étaient pas favorables aux Ronéos mais qu'ils ont accepté suite à la sollicitation du CEMU et des étudiants.

Le Pr Maynadié explique que les seuls points validés sont pour les étudiants qui donnent de leurs temps pour organiser et non pas à celui qui recopie les cours. Le CEMU est une adhésion et il n'y a pas d'obligation de suivre leurs directives.

Le Pr Ahoissi décide suite à cette discussion de retirer l'attribution d'ECTS aux acteurs des Ronéos.

Appel des étudiants en cours

Le Dr Houtmann fait part également du problème de présence en cours des étudiants les enseignants ne font pas forcément à chaque fois l'appel des étudiants alors que c'est obligatoire.

Une nouvelle discussion s'engage sur ce sujet.

Mme Georges n'est pas certaine que les enseignants soient bien au courant que l'appel est obligatoire avant chaque cours. Elle propose de mieux diffuser cette information.

Le Pr Maynadié rappelle que l'appel des étudiants fait partie du travail de l'enseignant, ce n'est pas un choix c'est le règlement intérieur qui détermine ce devoir.

Recherche de nouveaux laboratoires

Le Dr Houtmann explique qu'il va falloir trouver de nouveaux laboratoires à l'extérieur. L'option prothèses fonctionne bien et avec des bons résultats.

Option Délégué de promotion

L'option a été annulée.

Option demandée pour la certification en anglais

Cette option est demandée pour ceux qui souhaitent passer un diplôme TOIC ou autre en Anglais.

Le Pr Lesniewska indique qu'une certification en Anglais est en cours de création à l'Université.

Mme Carnet explique que ce diplôme n'a rien à voir avec le domaine de la santé. Une seule certification existe pour le domaine de la Santé mais le Ministère de l'Enseignement Supérieur refuse qu'elle soit reconnue en France. C'est la seule qui permet de tester toutes les compétences langagières en expressions écrites orales pour la Santé, pour les Pharmaciens, les Dentistes, ... Il faut se rendre à Paris pour suivre cette formation.

Une discussion s'engage à ce sujet.

Le Pr Maynadié trouve que si cette formation est reconnue au niveau international et qu'elle permet aux étudiants de s'exprimer correctement à l'étranger, elle reste particulièrement intéressante.

Le Pr Lesniewska trouve qu'il est important que les 5 ans d'études en anglais soient certifiés et reconnus.

Le Pr Maynadié demande à Mme CARNET de faire une présentation sur la certification en anglais qui existe pour le domaine de la Santé.

Passage de l'option Santé Armée au 2^{ème} cycle

Il y a 4 étudiants qui ont commencé les cours.

Sensibilisation auprès des personnes vulnérables/handicap

Cette sensibilisation a été confiée au Dr Koekelcoren, Praticienne Hospitalier à Nevers. Elle est très engagée dans l'enseignement, son dossier est parti au CNU pour faire partie de l'équipe enseignante.

L'idée était de sensibiliser très tôt les étudiants sur ce type de patients.

IV. Bilan étudiants 2ème année

Le Pr Ahoosi explique que chaque année, il rencontre individuellement les étudiants. Cela permet de faire un point sur leurs parcours d'études ou de discuter de leur vie personnelle.

Il constate que les étudiants qui ont de mauvais résultats passent trop de temps sur les écrans et ne révisent pas assez.

Deux cas particuliers dont un qui est préoccupant suite à un drame familial, il s'est confié lors de l'entretien et un suivi lui a été proposé.

V. Divers

Visite du Président de la CDD

La visite du président de la Conférence des Doyens, le Pr. Vianney DESCROIX, a eu lieu le 14/02/25 à Dijon.

Elle a été très bénéfique pour la mise en place de la filière d'odontologie. Il a donné beaucoup de renseignements pour pouvoir communiquer facilement avec le Ministère.

Il y a eu également des échanges pour la gestion des PASS LAS. Il a beaucoup apprécié l'infrastructure du 2^{ème} cycle.

Recrutements

Deux recrutements ont été effectués : un technicien de maintenance, Mr Thepenier qui va s'occuper des simulateurs, et une gestionnaire de scolarité : Mme Bernado.

ECOS Nancy

Une visite sera prévue pour aller voir le déroulement des ECOS à Nancy. Cela permettra d'apprendre le fonctionnement ainsi que sa mise en place.

Passerelles et Entrées directes

Aujourd'hui il y a 37 dossiers passerelles et 5 entrées directes, pour 6 places au total. Les entretiens sont prévus le 30 avril 2025.

Voyage à ANKARA - Turquie

L'association Léo Lagrange leur a proposé à quelques étudiants d'odontologie de passer une semaine à Ankara (Turquie) au mois d'Août en ERASMUS + pour rejoindre plusieurs Universités Européennes, pour parler de l'anxiété des patients. Les frais seront pris en charges par l'association.

Le compte-rendu du comité Pédagogique d'Odontologie est validé à l'unanimité.

- **Médecine :** Validation du compte-rendu du Conseil pédagogique du 12.03.2025
(cf en annexe)

Le Pr Maynadié reprend la parole afin de présenter brièvement le comité Pédagogique de Médecine :

ECOS Facultaires

Un bilan avait pu être fait sur les ECOS Facultaires par le Pr Ornetti. Tout était parfaitement organisé. Les PSS ont fait un retour très positif. Les étudiants ont été également satisfaits des scénarios qui ont été joués.

Mme Stratan a fait part des difficultés rencontrées au niveau des salles de rétention, où la gestion s'est avérée délicate.

Le Pr BLOT avait également fait un bilan sur les points suivants :

- Rappels sur la R2C
- Retour sur l'épreuve de mai 2024 : 33 centres d'épreuves, supervision du CNG, 10 stations
- Résultats épreuve de mai : 7885 convoqués aux ECOS, 6 absents. 7817 étudiants ont une note supérieure ou égale à 10/20 et 62 étudiants note inférieure à 10/20
- ECOS mai vs EDNi
- Différence de classement GDS 001
- Corrélations entre note EDN et ECOS

Bilan ECOS mai : corrélation attendue entre EDN et ECOS, effet significatif sur le classement final de la performance évaluée aux ECOS

- Le COPIL ECOS en 2024-25
- Entraînement aux ECOS à Dijon
- Formation des enseignants
- Banque d'ECOS
- Epreuves facultaires
- Déroulement d'une épreuve
- Organisation des épreuves
- Epreuve nationale TEST (TACFA) organisation par les étudiants
- Perspectives locales & perspectives nationales

EDN Facultaires

Le Dr Rouland avait fait un bilan sur les EDN d'Octobre 2024 et de Janvier 2025.

Il y a eu des TCS, des questions sur les différentes matières de rang B. Il y a eu une compensation de 10 minutes accordée aux étudiants suite à la saturation des serveurs.

Dijon a un taux de réussite très positif :

- 35/35 étudiants sont venus composer
- 24 sont admis à passer les ECOS

Au total à Dijon :

- 255 étudiants ayant composé,
- 220 reçus en 1ère session,
- 24 reçus en 2ème soit 95.7 % de la promotion a accès aux ECOS.

Les prochains EDN sont prévus du 13 au 15 octobre 2025, avec une recomposition planifiée au 16 octobre 2025.

MODIFICATIONS FICHES FILIERES IFMKD

M. Guillot a proposé un certain nombre de modification sur les fiches filières DES 1^{ER} et 2^{ème} cycle. Il a supprimé des cours et des épreuves d'évaluation.

V. Questions des Étudiants

Sondage sur la participation des patients dans les formations pratiques et théoriques des études de Médecine.

Suite à la publication d'un texte de loi qui avait été présenté en conseil UFR, le Pr ORTEGA-DEBALLON avait suggéré aux étudiants de créer un questionnaire entre eux au sujet de la participation des patients experts.

M. ANLI MAHADI, représentant d'étudiant, a fait un retour de ce sondage :

161 réponses ont été données à ce sondage et plus de 62 % ont répondu que l'intervention des patients dans la formation peut être bénéfique.

IV. Questions diverses

Le souhait de faire tourner les responsabilités pédagogiques a été évoqué lors du comité pédagogique par le Pr Maynadié.

 Le Pr Devilliers a également abordé le sujet des calculs des notes de l'UE 9 suite à une question d'une étudiante.

Le Pr Maynadié rappelle que les étudiants ne sont pas censés recevoir les notes des épreuves avant qu'elles soient validés par un jury. Suite à une erreur via le logiciel UNESS, les étudiants ont reçu directement leurs notes en sortie d'épreuve ce qui n'a permis de vérifier le coefficient de calcul. Le Pr Devilliers a donc rencontré le bureau scolarité afin de modifier cette erreur. Le Pr Maynadié explique aux étudiants que les notes ont un intérêt pour eux uniquement après leur validation par un jury, car il évalue la pertinence des questions ainsi que des réponses, etc...

Outil DIOSEL pour la gestion des stages

Le logiciel Gelules qui est actuellement en place pour la gestion des stages est compliquée et inefficace.

M. Rouillat a pu s'entretenir par téléphone avec le concepteur du logiciel DIOSEL, qui s'avère être un outil plus adapté pour cette gestion.

L'idée est de le faire venir dès le mois d'avril afin qu'il puisse présenter le logiciel et que des échanges puissent être fait à ce sujet avec une mise en place en septembre 2025.

Le compte-rendu pédagogique de Médecine est validé à l'unanimité.

➤ **Pharmacie :** Validation du compte-rendu du Conseil pédagogique du 18.03.2025

Le compte-rendu n'a pas pu être finalisé pour la présentation au conseil UFR. Il s'est avéré que la réunion a été très longue et a demandé une retranscription plus compliquée.

Le Pr Maynadié demande à ce que les discussions soient axées uniquement sur les questions pédagogiques et non sur l'organisation administrative de l'UFR, ce n'est pas le lieu pour régler ce type de sujet.

Si ce type de problème doit être évoqué, il faut prendre RDV avec le Doyen où le Vice-Doyen afin de pouvoir en discuter de vive voix et de trouver des solutions si besoin.

En comité pédagogique, il faut parler de pédagogie afin d'être efficace.

Le compte-rendu du comité pédagogique sera présenté lors du prochain conseil UFR.

Le conseil de l'UFR n'a pas d'objection sur ce point.

VI. Points divers :

- Charte du médecin créateur de contenu responsable (*Cf. annexe*)

L'Ordre National des Médecins a produit une charte qui retrace les 10 principes du médecin créateur de contenu responsable. Cette nouvelle initiative a pour objectif de favoriser une information médicale à la fois rigoureuse et accessible et de protéger la santé collective.

Le Pr Maynadié propose à ce qu'elle soit insérée dans le document de thèse.

Suite à une discussion au sein du conseil, il est décidé de diffuser également le document auprès de tous les étudiants en Santé via les groupes TEAMS.

- Conventions de stages OTTAWA

Mme Carnet explique qu'il y a 3 étudiants en Pharmacie qui partent à Ottawa cette année. Il y a de nombreux échanges mails actuellement avec le Canada pour la partie administrative qui s'avère assez compliquée.

Le Pr Maynadié est d'accord pour signer les 3 conventions.

Le Pr Lesniewska indique à Mme Carnet qu'il faut des certificats particuliers, il y a des médecins spécifiques agréés pour le Canada.

VI. Questions des étudiants

Concernant le projet de construction du restaurant universitaire, M. Roulliat confirme qu'il ne se réalisera pas à la place du parking de l'UFR Santé mais sur la parcelle à côté du B4.

20 places environ sur un total de 159 places seront utilisées pour le passage des camions pendant les travaux.

VII. Questions diverses

- **Problème de place / Salles de cours**

Mr Erimund explique que pour l'année prochaine, il n'y aura pas suffisamment de salles de disponible pour les cours et les examens.

La fermeture pour travaux de la salle d'examens entrainera une perte de place considérable, soit près de 600 places. Le B2 pourra combler ces places manquantes mais il y a le problème de distanciation des étudiants pour les examens également à considérer (un étudiant par table), sera-t-elle maintenu où non ?

Il explique que la création du calendrier pour l'organisation des cours et des examens pour l'an prochain se déroule en ce moment.

Afin d'anticiper au mieux et d'être sûr de la disponibilité des salles de cours de l'UBE, il faudra réserver très rapidement.

Une discussion s'engage au sein du conseil.

Le Professeur Ortega-Deballon demande à ce que les besoins soient identifiés concrètement avant de faire toute demande. En fonction des examens, les exigences seront certainement différentes et cela permettra de mettre des priorités sur les réservations.

Le Pr Maynadié trouve que le cas par cas sera ingérable. Il faut identifier les épreuves, nationales ou facultaires pour adapter les besoins.

Mme Stratan : les 1^{er} et 2^{ème} cycle sont sur des tablettes, des salles de stockage sont nécessaires.

À ce propos, M. Erimund désire qu'il soit étudié les emplacements qui pourraient leur garantir une connexion Wi-Fi suffisante pour leurs activités et envisager des espaces de stockage, sachant que les trajets avec les chariots seraient trop pénibles.

Le Maynadié et le Pr Ortega-Deballon demandent à M. ERIMUND d'identifier dans un 1^{er} temps les besoins afin de pouvoir effectuer correctement les demandes. Les locaux seront recherchés en fonction des besoins

Mme Krouk reçoit de nombreuses demandes, si les dates correspondent, elle pourra proposer des locaux.

Le Pr. Ortega-Deballon propose plusieurs pistes de lieux disponibles à explorer : le CORTEX, le Campus paramédical, l'amphi du CHU.... Les locaux sur lesquels on peut compter, etc ...

Le Pr Vergely revient sur la solution qu'elle avait évoqué il y a quelques temps, celle que les étudiants passent leurs examens sur leurs propres outils informatiques avec un système de contrôle pour passer les examens en dématérialisé.

Une réunion devra être organisée dans 10 jours environ à ce sujet après avoir définis clairement les besoins. Les calendriers de chaque cycle seront fixés. Les participants seront les suivants : M. Erimund, Mme Stratan, Pr Ortega-Deballon, Mme Tournay, Mme Chirade, Mme Bertaux-Charvolin, Caroline Houtmann, Pr Liesnewska, Pr Vergely.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 20h00.

ANNEXES